

« A. WORK 88 »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500.00€
Siège social : 5 Rue Pleyel – 93200 Saint-Denis
Siren : 929.316.248

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
02 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 2 Janvier à 10 heures, les associés de la société
« A. WORK 88 », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de
500.00€, se sont réunis au siège social, 5 Rue Pleyel, 93200 Saint-Denis en Assemblée
Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément à la loi et aux dispositions
statutaires.

La SASU ML2S HOLDING, Président préside la séance :

Était présent :

La SASU KTM HOLDING, associé.

A savoir :

La SASU ML2S HOLDING, président et propriétaire de 250 actions.

La SASU KTM HOLDING, associée et propriétaire de 250 actions.

Était également présent :

La SAS ALPHA & OMEGA ASSOCIES, non associée.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer, et est habilitée à prendre
toute décision extraordinaire, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et mettent à la disposition de l'assemblée :

Les convocations,

Un exemplaire des statuts,

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés
non Président plus de quinze jours francs avant la date de la présente assemblée et qu'ils ont
eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions à la gérance, ce dont
l'assemblée lui en donne acte.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

ORDRE DU JOUR

- Consentement à cession d'actions
- Modification des statuts consécutive aux décisions ci-dessus.
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise du projet de cession par la SASU KTM HOLDING de quatre-vingt-cinq (85) actions sociales dont il est titulaire (numérotées de 01 à 85) à la SAS ALPHA ET OMEGA ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée, immatriculé le 21 Février 2024 dont le siège social est situé au 1 rue des Rougeriots, 77600 Chanteloup en Brie, immatriculation au RCS MEAUX, numéro Siren 984.827.873 et au capital de 1000€ représenté par Madame PHAN Céline, née le 23 Février 1984 à Clichy (92), demeurant au 14 rue Paul Valéry, 77600 Bussy-Saint-Georges non associé, donne son consentement à ce projet de cession et agréé ce nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise du projet de cession par la SASU ML2S HOLDING de quatre-vingt-cinq (85) actions sociales dont il est titulaire (numérotées de 251 à 335) à la SAS ALPHA ET OMEGA ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée, immatriculé le 21 Février 2024 dont le siège social est situé au 1 rue des Rougeriots, 77600 Chanteloup en Brie, immatriculation au RCS MEAUX, numéro Siren 984.827.873 et au capital de 1000€ représenté par Madame PHAN Céline, née le 23 Février 1984 à Clichy (92), demeurant au 14 rue Paul Valéry, 77600 Bussy-Saint-Georges non associé, donne son consentement à ce projet de cession et agréé ce nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la modification des articles six et sept des statuts comme suit :

Article 6 - Apports

Le soussigné a fait l'apport suivant à la société :

APPORTS EN NUMERAIRE

SAS ALPHA & OMEGA ASSOCIES une somme de cent soixante-dix euros (Cent soixante-dix)	170.00€
SASU KTM HOLDING une somme de deux cents cinquante euros (Deux cent cinquante euros)	165.00€
SASU ML2S HOLDING une somme de deux cents cinquante euros (Deux cent cinquante euros)	165.00€

TOTAL.....	500.00 €
(Cinq cent euros)	

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent (500.00) euros.

Il est divisé en 500 actions de 1 euros chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

SAS ALPHA & OMEGA ASSOCIES propriétaire de cent soixante-dix (170) actions numérotées

De 01 à 170, ci..... 170 actions

SASU KTM HOLDING propriétaire de deux cent cinquante (165) actions numérotées

De 171 à 335, ci.....	165 actions
-----------------------	-------------

SASU ML2S HOLDING propriétaire de deux cent cinquante (165) actions numérotées

De 336 à 500, ci.....	165 actions
-----------------------	-------------

TOTAL	500 actions
-------------	-------------

Les associés déclarent que ces actions sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs :

Au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Au porteur d'un original ou d'une copie du procès- verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Ces résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 11H

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence et les Associés Présents.

Fait en deux exemplaires

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

La SASU KTM HOLDING 	La SAS ALPHA & OMEGA ASSOCIES 	La SASU ML2S HOLDING 
--	---	--